



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 décembre 2020

Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Ouzbékistan

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Ouzbékistan est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2021-2025, soit un montant de 16 375 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 20 340 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

*E/ICEF/2021/1.

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. L'Ouzbékistan est un pays riche en ressources naturelles, dont la croissance du produit intérieur brut (PIB) annuel moyen était de 5 % entre 2017 et 2019. Depuis 2017, le pays connaît une transformation sociale, politique et économique sans précédent. Le gouvernement a mené des réformes ambitieuses afin de faire de l'Ouzbékistan un pays industrialisé, à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, d'ici à 2030¹. Le développement des secteurs sociaux et l'état de droit sont au cœur de la stratégie nationale de développement du pays pour la période 2017-2021, qui accorde une attention particulière aux enfants et à la jeunesse et prévoit un meilleur accès aux soins de santé, à l'éducation et à la protection sociale. L'exhaustivité des réformes altère considérablement les perspectives de progrès en matière de droits de l'enfant en Ouzbékistan, l'un des premiers pays à bénéficier du « dividende démographique », où 45,5 % de la population est âgée de moins de 25 ans².

2. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a déstabilisé l'économie du pays et a eu de lourdes répercussions sur les populations les plus vulnérables, notamment les enfants. La croissance du PIB devrait ralentir à 1,5 % en 2020, alors qu'elle était de 6,5 % en 2019. La Banque mondiale estime que 8,7 % de la population vivra dans la pauvreté après la pandémie, contre des projections à 7,4 % avant la crise, soit 448 000 personnes supplémentaires.

3. En Ouzbékistan, les investissements dans les secteurs sociaux sont traditionnellement élevés (plus de 55 % des dépenses publiques totales³), ce qui a permis de réaliser progressivement de nombreux progrès en matière de droits de l'enfant. Les moyennes nationales des principaux indicateurs de développement social sont relativement bonnes, mais l'inefficacité budgétaire et la baisse des investissements publics dans les secteurs sociaux,⁴ associées aux conséquences de la pandémie de COVID-19, devraient sérieusement compromettre les progrès en faveur des enfants. En 2017, L'Ouzbékistan se classait en 105^e position (sur 189 pays) selon l'indice de développement humain et 59^e (sur 189 pays) selon l'indice d'inégalités de genre⁵. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a constaté les progrès de l'Ouzbékistan dans la réduction des inégalités de genre⁶.

4. Les enfants sont touchés par la pauvreté de manière disproportionnée : 30 % des enfants de moins de 9 ans vivent dans des familles appartenant au quintile le plus pauvre. Par rapport à d'autres pays à revenu intermédiaire, l'Ouzbékistan ne réalise que peu d'investissements dans la protection sociale⁷, et la couverture des prestations sociales liées aux enfants a diminué avec le temps. Seuls 17 % des enfants vivent dans des foyers qui touchent l'une des trois indemnités disponibles pour enfant à charge ;

¹ Shavkat Rakhmatullaev, Jusipbek Kazbekov et Iskandar Abdullaev, « Water-Energy-Food-Environmental Nexus in Central Asia: From transition to transformation » dans Zhiltsov, Sergey *et al.*, dir., *Water Resources in Central Asia: International Context*. Springer, Cham (Suisse), 2017.

² Comité d'État pour la statistique de la République d'Ouzbékistan, Répartition de la population en fonction de l'âge. Ensemble de données, 2019.

³ UNICEF, *The Pattern of Public Investment in Children in Uzbekistan: Current Status and Development Prospects*. Tachkent, 2018.

⁴ Ibid.

⁵ Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 2019*. New York, 2019, p. 317.

⁶ Nations Unies, Observations finales sur le cinquième rapport périodique en Ouzbékistan, CAEDAW/UZB/CO/5. New York, 2015, paragraphe 4.

⁷ Banque asiatique de développement, *The Social Protection Indicator for Asia: Assessing Progress*. Manille, 2019.

75 % des familles éligibles ne perçoivent aucune prestation sociale à ce titre. Les critères d'éligibilité sont trop restreints, et les méthodes de ciblage excluent une partie des foyers auxquels les aides sont pourtant destinées. Seule la moitié des foyers éligibles perçoivent les prestations destinées aux parents d'enfants en situation de handicap. Les personnes s'occupant d'enfant de plus de 14 ans ne peuvent plus percevoir de prestations sociales, laissant les enfants entre 15 et 18 ans sans protection sociale⁸. Aucun dispositif ne prévoit l'indemnisation des personnes s'occupant d'enfants en situation de handicap. Par ailleurs, les programmes de protection sociale ne prennent pas en compte la vulnérabilité accrue des personnes résidant dans des régions profondément affectées par les changements climatiques et les catastrophes écologiques, telles que la région de la mer d'Aral⁹.

5. Les indicateurs de survie et de développement du pays affichent de bons résultats : le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est estimé à 21 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2018, et le taux de mortalité néonatale à 11,6 pour 1 000 naissances vivantes. Dans environ 50 % des cas, les enfants de moins de 5 ans meurent dans les 28 premiers jours suivant la naissance¹⁰. Des enfants meurent encore de causes évitables, indépendamment de leur groupe d'âge. Les épidémies de rougeole et de méningite survenues en 2019 ont mis au jour des irrégularités de suivi des vaccins¹¹ et reflètent les faibles taux de vaccination pendant les premiers jours de la vie d'un enfant. Il s'agit là d'une occasion manquée d'évaluer de manière exhaustive les risques pour le bien-être des jeunes enfants, et de donner aux parents les moyens de fournir des soins attentifs.

6. Les carences en micronutriments sont courantes en Ouzbékistan : 15 % des enfants du pays souffrent d'anémie, plus de 50 % d'entre eux manquent de fer et 6 % ont des carences en vitamine A. La malnutrition chronique concerne 9 % des enfants. Il existe de fortes disparités régionales et de richesse en matière de retard de croissance. Les niveaux les plus élevés d'anémie chez les enfants entre 6 et 59 mois se situent dans les régions de Boukhara (23 %), Samarcande (18 %), Tachkent (18 %) Andijan (16 %) et dans la République autonome du Karakalpakstan (17 %)¹².

7. L'Ouzbékistan présente le taux de mortalité des adolescents associé au suicide et à l'automutilation le plus élevé des pays d'Asie centrale. Les jeunes âgés de 15 à 19 ans comptent pour environ 74 % du taux de mortalité des hommes et 80 % du taux de mortalité des femmes associé au suicide et à l'automutilation. Pour ce groupe d'âge, le taux a presque triplé depuis 2010¹³. Ceci indique une forte prévalence des problèmes de santé mentale chez les adolescents, qui pourraient être exacerbés par la pandémie de COVID-19. Si la transmission verticale du VIH de la mère à l'enfant a diminué, le VIH/sida est l'une des morbidités ayant le plus augmenté chez les enfants depuis 1990¹⁴.

⁸ UNICEF, *Building a National Social Protection System fit for Uzbekistan's Children and Youth*. Tachkent, 2019.

⁹ UNICEF, *Analysis of the situation of children in Uzbekistan* [Analyse de la situation des enfants en Ouzbékistan]. Non publié, 2019.

¹⁰ Estimation du Groupe interorganisations pour l'estimation de la mortalité juvénile, *Levels and Trends in Child Mortality: Report 2019*. UNICEF, 2019.

¹¹ Données communiquées à l'UNICEF et à l'OMS par le Ministère de la santé en juin 2019 dans le cadre d'un bilan de la situation épidémiologique de la rougeole.

¹² UNICEF, *Enquête nutritionnelle nationale en Ouzbékistan 2017*. Tachkent, 2019.

¹³ UNICEF, *Transformative Monitoring for Enhanced Equity (TransMonEE)*. Base de données, 2018.

¹⁴ Institut de métrologie sanitaire et d'évaluation, *Global burden of disease*. Information en ligne, 2019. Disponible à l'adresse suivante : www.healthdata.org/gbd/2019.

8. L'éducation est l'un des principaux vecteurs de transformation sociétale et économique. Depuis 2017, le secteur de l'éducation a mis en place des réformes ambitieuses dans tous les sous-secteurs, comblant ainsi les lacunes dans l'accès à l'éducation de la petite enfance (EPE) et à l'enseignement supérieur. Bien que le taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire ait augmenté de 30 % avant 2017 à 53 % en 2020¹⁵, il reste faible, notamment dans les régions de Kachkadaria (31 %), Sourkhan-Daria (35 %) et Tachkent (39 %). En revanche, la ville de Tachkent présente le taux de scolarisation le plus élevé (87 %). Les enfants appartenant au quintile le plus riche ont neuf fois plus de chance que les enfants appartenant aux quintiles les plus pauvres d'accéder à une EPE¹⁶. Environ 200 établissements préscolaires spécialisés accueillent près de 21 000 enfants en situation de handicap, ce qui aggrave encore plus leur ségrégation¹⁷.

9. L'Ouzbékistan a enregistré des progrès considérables dans l'accès à l'éducation de base. Le cycle d'enseignement secondaire général est obligatoire et les taux de scolarisation sont donc proches de 100 % pour les filles et les garçons¹⁸. Cependant, le décrochage scolaire est un sujet préoccupant. Le nombre d'enfants non scolarisés est estimé à 142 000, dont 60 % de filles et sans doute en grande majorité d'enfants en situation de handicap. Les niveaux les plus élevés d'enfants non scolarisés se situent dans les régions de Syr-Daria (4,5 %), Samarcande (4,4 %), Boukhara (4,3 %), Tachkent (4,2 %), et dans la République autonome du Karakalpakstan (7,5 %)¹⁹. Lors de l'année scolaire 2017-2018, 19 858 enfants ont fréquenté des écoles spécialisées²⁰ et n'ont pas bénéficié d'un programme scolaire inclusif.

10. Les obstacles actuels à la qualité de l'enseignement secondaire général incluent un programme scolaire axé sur le contenu, qui se concentre sur le transfert direct des connaissances plutôt que sur l'amélioration de la capacité des enfants à en acquérir et à les appliquer. Si le ratio élèves/enseignant est relativement faible dans l'enseignement secondaire général (environ 13 élèves pour un enseignant en 2018²¹), il existe une pénurie d'enseignants dans certaines écoles, certaines régions et pour certaines matières. Les mécanismes d'évaluation des enseignants fondés sur les normes professionnelles doivent être améliorés. La préparation et le perfectionnement professionnel du personnel scolaire, notamment des responsables, doivent tenir compte des besoins des régions et des écoles défavorisées.

11. La qualité de l'enseignement secondaire général ainsi que les acquis scolaires varient selon les régions et les écoles. À la fin de l'enseignement primaire, les élèves ouzbeks sont capables d'identifier ou de se souvenir d'informations simples et évidentes, et d'accomplir des tâches claires et simples. En revanche, ils éprouvent des difficultés pour traiter des informations plus complexes, résoudre des problèmes mathématiques complexes et répondre à des questions nécessitant raisonnement et application²². Les défis relatifs à la qualité de l'enseignement et au faible accès à l'enseignement supérieur compliquent la transition des jeunes vers le marché du

¹⁵ Ouzbékistan, Ministère de l'éducation préscolaire. Ensemble de données, 2020.

¹⁶ UNICEF, *Policy Review of Preschool Education in Uzbekistan*. Tachkent, 2017.

¹⁷ Ouzbékistan, *Plan du secteur de l'éducation pour la période 2019-2023*. 2019.

¹⁸ UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2017/18 : Rendre des comptes en matière d'éducation : tenir nos engagements*. Paris, 2017.

¹⁹ Ibid.

²⁰ UNICEF, Note d'orientation : *Legislation and policy review of inclusive education in Uzbekistan*. Non publiée, Tachkent, 2018.

²¹ Comité d'État pour la statistique de la République d'Ouzbékistan. Données fournies en juillet 2019.

²² UNICEF, *Student Learning at Primary Grades in Uzbekistan: Outcomes, Challenges, and Opportunities – A Summary of Uzbekistan National Learning Achievement Study, Grade IV, 2018*. Tachkent, 2019.

travail. Environ 42 % des 8,5 millions de jeunes âgés de 15 à 29 ans sont sans emploi et ne disposent d'aucun diplôme ni d'aucune formation (ce taux atteint 66 % pour les jeunes femmes, contre 34 % pour les jeunes hommes). Pour les jeunes en situation de handicap, il atteint 77 %²³. Le chômage des jeunes s'élève à 18 %, soit le double du taux de chômage national²⁴. Une étude menée par la Banque mondiale en 2014 sur les compétences applicables au marché du travail a révélé un décalage entre les compétences socioémotionnelles attendues par les employeurs (telles que l'autodiscipline, l'empathie et la créativité) et les compétences des jeunes diplômés universitaires²⁵.

12. Bien que la prévalence de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance et de la négligence des enfants ne soit pas totalement connue, les données disponibles suggèrent que les enfants sont touchés par la violence sous diverses formes, notamment la violence familiale²⁶ et l'intimidation à l'école²⁷. Par ailleurs, certains enfants vivent et travaillent dans la rue²⁸. L'Ouzbékistan a mis fin au travail des enfants lors de la récolte du coton, pour lequel le pays avait été critiqué au niveau international²⁹. Les mariages d'enfants restent communs, malgré un recul de la pratique : en 2018, 4 787 enfants de moins de 18 ans se sont mariés ; 36 % des mariages impliquaient une jeune fille de la région de Samarcande³⁰. Ces problématiques résultent généralement de la vulnérabilité des familles, notamment de la migration des parents et du manque de compétences parentales, ainsi que de l'insuffisance de la demande et de l'offre de services.

13. Le placement d'enfants en institution est courant en Ouzbékistan. En 2017, le taux d'enfants placés en institution était de 255 pour 100 000 enfants, dont 60 % de garçons³¹. Le nombre d'enfants séparés de leur famille en raison d'un défaut de soins parentaux adéquats augmente. La plupart des enfants concernés sont âgés de 7 à 17 ans, mais la proportion d'enfants âgés de moins de 3 ans augmente. Les enfants en situation de handicap représentaient 84 % de tous les enfants placés en institution en 2017. La privation de liberté dans les centres éducatifs fermés est courante pour les enfants trop jeunes pour être poursuivis en justice, ou associés à des comportements considérés comme socialement inacceptables³². Bien que la législation favorise des approches adaptées aux enfants lorsqu'ils sont en contact avec la loi, leur mise en œuvre constitue toujours un défi³³. Il n'existe aucun système distinct de justice pour mineurs³⁴. Les systèmes de protection sociale et de protection de l'enfance ne sont pas harmonisés. Les services sociaux ne permettent pas de compenser les faibles

²³ UNICEF, *Building a National Social Protection System fit for Uzbekistan's Children and Youth*.

²⁴ Ibid.

²⁵ Mohamed Ihsan Ajwad *et al.*, *The Skills Road: Skills for Employability in Uzbekistan*. Banque mondiale. Washington, D.C., 2014.

²⁶ UNICEF, *Assessing and Reintegrating Girls from Closed Institutions in Uzbekistan Back into their Families and Communities*. Tachkent, 2019.

²⁷ UNICEF, *Student Learning at Primary Grades in Uzbekistan*.

²⁸ Nations Unies, Observations finales sur les troisième et quatrième rapports périodiques en Ouzbékistan. 2013.

²⁹ Organisation internationale du Travail, *Mécanisme de surveillance par une tierce partie des mesures contre le recours au travail des enfants et au travail forcé pendant la récolte du coton 2019 en Ouzbékistan*. Genève, 2019.

³⁰ Comité d'État pour la statistique de la République d'Ouzbékistan. 2019.

³¹ UNICEF, Base de données Transformative Monitoring for Enhanced Equity (TransMonEE). 2019.

³² UNICEF, *Justice for Children in Uzbekistan: Consolidated report*. Tachkent, 2015.

³³ Ouzbékistan, Loi no ZRU-139 du 7 janvier 2008 relative aux garanties des droits de l'enfant, et loi no ZRU-365 du 20 janvier 2014 modifiant et complétant plusieurs actes juridiques.

³⁴ UNICEF, *Analysis of the compliance of national legislation with international justice for children standards*. 2015.

prestations en espèces. Bien que des progrès aient été réalisés en matière de formation dans le secteur du travail social, ces professions restent sous-représentées³⁵.

14. L'un des enseignements tirés du précédent programme de pays³⁶ est que pour faire des progrès en matière de droits de l'enfant, il convient de mesurer l'effet des politiques, des plans et des services nationaux sur les familles et les enfants les plus défavorisés. Cela nécessite des données ventilées, une capacité d'analyse accrue et une culture d'apprentissage organisationnel et d'adaptabilité dans le secteur public. Un meilleur suivi des capacités nationales permettra de mettre en place les systèmes de gouvernance responsables nécessaires pour s'adapter à des changements rapides, y compris dans des situations de crise telles que la pandémie de COVID-19. Un autre enseignement concerne l'application limitée des approches intersectorielles et le manque d'attention portée à l'élaboration de programmes exhaustifs sur le handicap et le genre.

15. L'UNICEF a l'avantage d'avoir une bonne réputation dans le pays et d'être considéré comme un partenaire de confiance du Gouvernement, de la société civile et des partenaires de développement, qui dispose d'un mandat clair pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations du Comité des droits de l'enfant et de la légitimité nécessaire pour adopter un rôle directeur dans ses principaux champs d'action.

Priorités du programme et partenariats

16. Conformément aux plans de développement nationaux du gouvernement, aux priorités sectorielles et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PNUAD) pour 2021-2025, le nouveau programme de pays de l'UNICEF met davantage l'accent sur l'exclusion et les inégalités. Le programme soutiendra explicitement les réformes initiées par le Gouvernement depuis 2017 et exploitera les possibilités offertes par ces dernières. Il contribuera à atténuer les risques à court et à long terme liés à l'accroissement des inégalités et à la vulnérabilité socio-économique des enfants consécutifs à la pandémie de COVID-19. Les résultats du programme de pays (qui seront intégrés au PNUAD) représenteront une contribution importante au programme de réforme du pays, lui-même aligné sur les objectifs de développement durable et contribuant à leur réalisation.

17. Toutes les composantes du programme soutiendront le renforcement des systèmes au moyen de financements publics et de services de modélisation, qui réduisent les disparités entre les régions, les zones urbaines et rurales, les garçons et les filles, et les groupes marginalisés, y compris les enfants en situation de handicap. Le programme de pays favorisera le recours à des approches innovantes pour faire entendre la voix des enfants et des jeunes dans les réformes politiques. Il sera davantage axé sur l'atténuation des faiblesses et des risques liés aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles. Tous les domaines de programmation comporteront une composante stratégique visant à remédier aux normes sociales qui entravent l'obtention de résultats durables.

18. Les enfants en situation de handicap sont parmi les plus vulnérables en Ouzbékistan et sont confrontés à de multiples privations et discriminations. L'UNICEF entend mettre en place des interventions intersectorielles, afin d'aider ces enfants à devenir des membres de la société à part entière. L'UNICEF encourage également une identification et une intervention plus précoces, en évitant le

³⁵ Columbia University School of Social Work, *The social service workforce (SSW) in Uzbekistan: Strengths, challenges, and ways forward*. Rapport soumis à l'UNICEF, 2019.

³⁶ Évaluation, programme de pays de l'UNICEF, 2016-2020. Non publié, 2020.

placement en institution, en soutenant une éducation inclusive et en élargissant les mesures de protection sociale pour les enfants en situation de handicap.

19. La prise en compte du genre dans les programmes sera une priorité transversale, conformément au plan d'action 2018-2021 pour l'égalité des sexes de l'UNICEF. Les activités seront axées sur l'autonomisation des adolescentes, par l'intermédiaire du renforcement de leurs compétences et du soutien aux efforts d'autres organismes des Nations Unies, afin de lutter contre les normes de genre néfastes et la violence liée au genre.

20. Le programme de pays mettra en œuvre une stratégie de communication et de sensibilisation qui fera de l'UNICEF un acteur de premier plan dans l'obtention de résultats en faveur des enfants. Les actions de sensibilisation fondées sur des données probantes exploiteront les partenariats et le discours public et politique pour placer les droits de l'enfant au cœur du processus décisionnel. Les partenariats avec des donateurs et des institutions financières internationales permettront d'augmenter le montant des prestations sociales et de multiplier les actions visant à réaliser le programme de défense des droits des enfants. Fort du rôle croissant du secteur privé et de la société civile en Ouzbékistan, le programme de pays incitera ces acteurs à élaborer et expérimenter des approches innovantes, notamment en utilisant la technologie au service du développement.

Environnement favorable et inclusion sociale

21. La vision à long terme des progrès dans ce domaine est la suivante : d'ici à 2025, les enfants et les jeunes les plus vulnérables bénéficieront d'une cohérence politique et de processus décisionnels fondés sur des données probantes et inclusifs, ainsi que d'un financement du développement social conforme aux objectifs de développement durable nationaux et aux normes internationales. Ce domaine d'intervention contribue directement à la réalisation de la priorité 1 du PNUAD (gouvernance efficace et justice pour tous, à savoir les réalisations 1 et 2), et de la priorité 2 (développement d'un capital humain inclusif favorisant la santé, le bien-être et une prospérité résiliente, à savoir la protection sociale au titre de la réalisation 4).

22. Pour ce faire, l'UNICEF s'attachera à renforcer la capacité du gouvernement à :

- a) concevoir, budgétiser, suivre et mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des données probantes et tenant compte de l'âge, du genre et du handicap (y compris l'utilisation des données et le renforcement inclusif des programmes, de la budgétisation, du suivi et de l'évaluation) ;
- b) mesurer systématiquement la pauvreté des enfants en s'alignant sur les définitions internationales, en vue d'éclairer les politiques, les programmes et les budgets ;
- c) mettre en œuvre un système de protection sociale intégré qui soit adapté aux enfants et qui tienne compte des chocs et du genre (en établissant des coûts par scénario, en définissant des procédures opérationnelles, en créant des plans d'action et en mettant au point des outils de mesure, de suivi et de gestion de la pauvreté) ;
- et d) donner aux jeunes les plus défavorisés, en particulier aux femmes et aux personnes en situation de handicap, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour participer efficacement aux processus décisionnels et faire des choix éclairés concernant leur avenir.

23. L'UNICEF appuiera ces efforts par des activités de plaidoyer et des interventions locales menées pour et avec les jeunes, y compris dans les zones transfrontalières. Par ailleurs, des partenariats seront établis entre le gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé pour tester l'innovation et l'entrepreneuriat social, les programmes de volontariat ainsi que les programmes de stage et d'apprentissage.

Survie et épanouissement des enfants

24. La vision à long terme des progrès dans ce domaine est la suivante : d'ici à 2025, les filles et les garçons, en particulier les plus marginalisés (originaires de régions désavantagées ou de familles à faible revenu, en situation de handicap ou jeunes filles et femmes en âge de procréer) bénéficieront de services équitables, fondés sur des données probantes, de qualité et sensibles au genre. Ceux-ci incluent notamment des interventions en matière de santé, de nutrition, et de développement du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. L'ambition de ce volet va au-delà de l'amélioration de la survie des enfants en mettant fin aux décès évitables. En effet, il vise également à garantir la croissance et le bien-être de tous les enfants et adolescents, ainsi que la réalisation de leur potentiel de développement. Ce domaine d'intervention contribuera directement à la concrétisation du volet santé de la réalisation 4 du PNUAD. Il intègre également les éléments relatifs aux changements climatiques et à la préparation aux situations d'urgence énoncés dans la réalisation 5.

25. Pour ce faire, l'UNICEF se concentrera sur les objectifs suivants : a) améliorer la qualité de la santé néonatale et maternelle, pour accélérer la réduction du taux de mortalité des nouveau-nés et du nombre de mort-nés, en s'appuyant sur un ensemble de prestations de base redéfinies pour la santé des mères, des nouveau-nés, des enfants et des adolescents, et sur une assurance maladie obligatoire (avec les partenaires des Nations Unies) ; b) renforcer le système de soins de santé pour maintenir la couverture vaccinale et fournir des soins attentifs en investissant dans des systèmes d'approvisionnement et de logistique, en améliorant la qualité des données, l'analyse et les politiques, et en assurant un financement durable ; c) réduire les carences en micronutriments et la malnutrition chez les enfants, les adolescentes et les femmes enceintes (en donnant aux communautés les moyens d'avoir une alimentation saine et nutritive et en encourageant une réponse multisectorielle à la malnutrition, à l'anémie et aux faibles niveaux d'allaitement) ; et d) améliorer la santé des adolescents, en accordant une attention particulière à la sécurité routière et aux problèmes de santé mentale (en aidant le gouvernement à élaborer une stratégie pour relever les défis existants, notamment concernant la santé mentale).

Éducation, apprentissage précoce et développement

26. La vision à long terme des progrès dans ce domaine est la suivante : d'ici à 2025, les enfants et adolescents, en particulier les plus marginalisés (originaires de régions rurales, en situation de handicap ou non scolarisés) bénéficieront de plus en plus d'une éducation de qualité et de possibilités d'apprentissage inclusives et sensibles au genre, y compris un apprentissage et un développement précoces. Ce domaine d'intervention contribuera directement à la concrétisation du volet éducation de la réalisation 4 du PNUAD. Il intègre également les éléments relatifs aux changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophe, au titre de la réalisation 5.

27. Pour ce faire, l'UNICEF s'attachera à développer les capacités suivantes en Ouzbékistan : a) élaborer des politiques visant à promouvoir le développement de la petite enfance et un apprentissage de qualité pour tous les enfants (au moyen d'un contrôle de la qualité, de la production de données probantes et d'un suivi des acquis scolaires) ; b) améliorer le programme scolaire en vue d'évaluer les systèmes et les modèles pédagogiques, dans la perspective d'un apprentissage tout au long de la vie axé sur les compétences (notamment en élaborant des guides et supports pédagogiques visant à mettre en place un nouveau programme préscolaire et à appliquer les normes de développement des apprentissages premiers, et en contrôlant les étapes du développement de l'enfant et les indicateurs de préparation à l'école) ; et c) mettre en œuvre des programmes visant à renforcer les compétences et les aptitudes des enseignants et des responsables (en aidant les institutions concernées à remanier le programme scolaire dans le cadre d'une approche fondée sur les

compétences, et en concevant des approches pédagogiques alternatives et complémentaires appropriées, ainsi que du matériel d'enseignement et d'apprentissage). L'UNICEF appuiera ces efforts en encourageant l'innovation, les liens intersectoriels et la modification des comportements, et les complétera en soutenant des environnements d'apprentissage adaptés aux enfants, inclusifs et non violents, qui amélioreront également la résilience des enfants aux chocs.

Protection de l'enfance

28. La vision à long terme des progrès dans ce domaine est la suivante : d'ici 2025, les enfants les plus vulnérables (notamment les enfants désavantagés et issus de familles à faible revenu, les très jeunes enfants et ceux en situation de handicap) bénéficieront d'un environnement protecteur, qui empêchera les séparations familiales et les privations de liberté, et qui apportera une réponse efficace à la violence, aux abus, à l'exploitation et à la négligence. Ceci contribuera directement à la priorité 1 du PNUAD (gouvernance efficace et justice pour tous, à savoir la réalisation 1).

29. Pour ce faire, l'UNICEF aidera le gouvernement à : a) assurer une coordination intersectorielle, afin d'empêcher les séparations familiales inutiles et de passer d'une prise en charge en institution à une prise en charge familiale et communautaire (en soutenant le renforcement des systèmes, la collecte de données, la modélisation des services d'aide aux familles et de prise en charge alternative, et la transformation des institutions) ; b) renforcer une main-d'œuvre spécialisée dans les services sociaux adoptant une approche de gestion des cas, en soutenant la mise en place de services spécialisés et la formation de la main-d'œuvre des services sociaux, en renforçant l'identification et le renvoi des cas à haut risque liés à la violence et à d'autres vulnérabilités et en luttant contre les normes et pratiques de genre néfastes (y compris le mariage des enfants) qui exacerbent la violence ; et c) appliquer des procédures, des mesures de déjudiciarisation et de substitution à la privation de liberté adaptées aux enfants et sensibles au genre (en renforçant le système actuel de justice pour mineurs et en veillant à ce que les enfants en contact avec la loi soient mieux assistés et protégés, par l'introduction de pratiques alternatives à la détention, telles que la déjudiciarisation et la réinsertion, ainsi qu'une approche de justice réparatrice).

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Environnement favorable et inclusion sociale	3 400	4 000	7 400
Survie et épanouissement des enfants	4 300	8 200	12 500
Éducation, apprentissage précoce et développement	3 375	4 500	7 875
Protection de l'enfance	3 000	2 740	5 740
Efficacité du programme	2 300	900	3 200
Total	16 375	20 340	36 715

Administration du programme et gestion des risques

30. Le programme de pays donne un aperçu des contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. Le programme sera coordonné par le PNUAD, sous l'égide des Comités directeurs compétents. Chaque domaine d'intervention sera coordonné avec les ministères des divers secteurs concernés.

31. L'engagement continu du gouvernement en faveur de la réforme des secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la protection de l'enfance, ainsi que le dividende démographique actuel et l'accent mis sur le développement du capital humain, offrent une occasion unique à l'UNICEF de mettre en avant des objectifs ambitieux et d'aider à faire en sorte qu'aucun enfant ne soit laissé pour compte. La principale difficulté de la réalisation de cet objectif est la restriction budgétaire attendue après la pandémie de COVID-19. Grâce à une analyse budgétaire et un approfondissement du travail sur les finances publiques en faveur des enfants, l'UNICEF conseillera le gouvernement sur les domaines où des gains d'efficacité peuvent être réalisés, et sur la manière de hiérarchiser et de réaffecter les ressources vers les domaines essentiels. L'UNICEF envisagera également de faire appel aux ressources des institutions financières internationales et des partenaires de développement, et d'aider à élaborer des solutions de financement innovantes des secteurs sociaux grâce à des contributions du secteur privé.

32. L'Ouzbékistan est particulièrement vulnérable aux chocs climatiques et sujet aux catastrophes naturelles. Ces dernières représentent un risque supplémentaire à la réussite du programme de pays proposé, et plus important encore, peuvent entraîner des privations importantes pour les enfants. L'UNICEF appliquera une programmation sensible aux risques visant à garantir une réduction des risques en fonction de l'âge et du genre, mais aussi une adaptation aux changements climatiques et une atténuation de ses effets dans les secteurs sociaux, en particulier dans les zones à risque, notamment la région de la mer d'Aral.

33. Le programme de pays a été conçu en en admettant l'hypothèse que le gouvernement continuerait à soutenir, tant politiquement que financièrement, la mise en œuvre de réformes sectorielles, et resterait ouvert à la lutte contre les obstacles structurels avec l'aide de partenaires.

34. La Stratégie relative aux modalités de fonctionnement des fonds et programmes des Nations Unies permettra d'harmoniser et de réduire les frais de fonctionnement dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. L'UNICEF continuera à investir dans l'efficacité des mécanismes de gouvernance et de gestion internes, l'intendance des ressources financières et la gestion des ressources humaines. L'UNICEF renforcera également la gestion de l'approche harmonisée concernant les transferts de fonds, afin d'atténuer les risques liés à la mise en œuvre du programme.

Suivi et évaluation

35. L'UNICEF réalisera le suivi des résultats du programme de pays par le biais d'examens annuels et à mi-parcours, qui évalueront les progrès, détermineront les principaux risques stratégiques, programmatiques, opérationnels et financiers, et définiront des mesures appropriées d'atténuation des risques, afin d'étayer les plans de travail. Les progrès réalisés pour atteindre les résultats escomptés seront suivis grâce au cadre de résultats et d'allocation des ressources, et aux plans de travail annuels. L'UNICEF coopérera avec le Comité d'État pour la statistique de la

République d'Ouzbékistan et d'autres fonds et programmes des Nations Unies pour assurer le suivi des progrès dans la réalisation des objectifs nationaux et internationaux, mais aussi des inégalités.

36. Le programme de pays de l'UNICEF contribue à la matrice des résultats du PNUAD, qui fait office de cadre général de coopération pour le suivi des réalisations communes des Nations Unies en Ouzbékistan.

37. Des évaluations indépendantes des composantes du programme, ainsi que des initiatives communes des Nations Unies, contribueront à produire des données probantes au niveau national et international. Ces évaluations permettront d'apprécier les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés, de valider les bonnes pratiques et de tirer des enseignements. L'UNICEF continuera d'appuyer les études thématiques et les enquêtes qui sont nécessaires pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

38. L'UNICEF étudiera différentes approches d'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de l'efficience et des retombées du programme, en accordant la priorité aux enquêtes périodiques auprès des ménages, telles que l'enquête en grappes à indicateurs multiples en 2021 et 2025, qui permet de fournir des données actualisées et de suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les données serviront de base à un plaidoyer, un dialogue stratégique et une planification fondés sur des éléments probants.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le gouvernement de l'Ouzbékistan et l'UNICEF, 2021-2025

Convention relative aux droits de l'enfant : 2, 5-7, 12, 18-20, 23, 24, 26, 28, 29, 32, 33, 36, 37, 39

Priorités nationales : Objectifs de développement durable : 1-5, 8-11, 13, 17 ; Stratégies d'action sur cinq axes prioritaires de développement de la République d'Ouzbékistan pour 2017-2021

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

- D'ici à 2025, tous les citoyens et groupes de population d'Ouzbékistan, en particulier les plus vulnérables, demanderont et bénéficieront de meilleurs systèmes de gouvernance et d'institutions de l'état de droit plus responsables, transparents, inclusifs et sensibles au genre, pour une vie sans discrimination ni violence.
- D'ici à 2025, la population de l'Ouzbékistan bénéficiera d'une mise en œuvre plus harmonisée et intégrée du programme de réforme, grâce à une cohérence politique renforcée, à une prise de décisions inclusive fondée sur des données probantes et à un financement du développement, intégré conformément aux objectifs de développement durable nationaux.
- D'ici à 2025, les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables bénéficieront d'un meilleur accès aux moyens de subsistance, à un emploi décent et à de nouvelles possibilités résultant d'une croissance économique inclusive et équitable.
- D'ici à 2025, les plus vulnérables bénéficieront d'un meilleur accès aux services sanitaires, éducatifs et sociaux sensibles au genre.
- D'ici à 2025, les régions et les communautés les plus exposées de l'Ouzbékistan seront plus résilientes aux changements climatiques et aux catastrophes, et bénéficieront d'une gestion des ressources naturelles et d'infrastructures de plus en plus durables et sensibles au genre, d'une action climatique solide, ainsi que d'une gouvernance et d'une protection environnementales inclusives.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : 1-3, 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2025, les enfants et les jeunes les plus vulnérables bénéficieront d'une	Statut des recommandations du Comité des droits de l'enfant sélectionnées	Rapports du gouvernement de l'Ouzbékistan/de l'UNICEF	1.1. Les organes décisionnels compétents en matière de droits de l'enfant et des institutions	Institutions nationales de défense des droits de la personne ;	3 400	4 000	7 400

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
cohérence politique et de processus décisionnels fondés sur des données probantes et inclusifs, ainsi que d'un financement du développement social conforme aux objectifs de développement durable nationaux et aux normes internationales (ce qui contribuera aux réalisations 1 à 3 du PNUAD).	NR : Recommandations du Comité des droits de l'enfant en 2021 NC : ≥ 50 % atteints (2025)		indépendantes ont requis des informations et des mandats pour concevoir, budgétiser, contrôler et mettre en œuvre des politiques et des programmes fondés sur des données probantes et tenant compte de l'âge, du genre et du handicap. 1.2. Le gouvernement peut mettre en œuvre un système de protection sociale intégré, adapté aux enfants et résilient face aux chocs. 1.3. Le gouvernement dispose des informations et des outils nécessaires pour mesurer systématiquement et régulièrement la pauvreté des enfants en s'alignant sur les définitions internationales, en vue d'éclairer les politiques, les programmes et les budgets. 1.4. Le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile peuvent offrir des possibilités aux jeunes les plus désavantagés, en particulier les femmes et les personnes en situation de handicap, afin de leur permettre d'acquérir les compétences nécessaires pour participer efficacement aux processus décisionnels et faire des choix éclairés sur leur avenir.	organisations non gouvernementales (ONG) ; Comité d'État pour la statistique de la République d'Ouzbékistan ; ministères des finances, du soutien aux mahallas et à la famille, du développement économique et de la réduction de la pauvreté ; Agence nationale de la jeunesse ; autorités locales ; Syndicat des jeunes			
	Pourcentage ventilé des 44 indicateurs des objectifs de développement durable liés à l'enfance NR : 27 % (2020) NC : ≥ 60 % atteints (2025)	Base de données des objectifs de développement durable nationalisée					
	Nombre de rapports des institutions nationales de défense des droits de la personne soutenus par l'UNICEF et reflétant un contrôle de qualité de la situation des enfants NR : 0 rapport spécialisé NC : 3 rapports spécialisés	Rapports d'institutions nationales de défense des droits de la personne					
	Nombre d'enfants vivant dans la pauvreté, selon les critères nationaux de pauvreté monétaire NR : 2,66 millions d'enfants NC : 1,8 million d'enfants	Rapports de l'UNICEF ; sources officielles					
	Nombre d'enfants couverts par le système de protection sociale NR : 1,7 million (données ventilées indisponibles) (2019) NC : 3 millions (données ventilées par âge, genre et handicap) (2025)	Enquête nationale					
	Nombre d'adolescentes, d'adolescents, de jeunes femmes et de jeunes hommes menant des initiatives d'engagement civique ou y participant NR : 116 : 53 garçons, 63 filles (2019)	Rapports de l'UNICEF/de partenaires					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NC : 10 000 : 4 500 garçons et jeunes hommes, 5 500 filles et jeunes femmes (2025)						
2. D'ici à 2025, les filles et les garçons, ainsi que les personnes qui s'en occupent, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'interventions en matière de santé, de nutrition et de développement plus équitables, fondées sur des données probantes, de qualité et sensibles au genre pour les nouveau-nés, les enfants et les adolescents (contribuant ainsi aux réalisations 4 et 5 du PNUAD).	Pourcentage des enfants de moins de 1 an ayant reçu un vaccin contre la rougeole NR : 96 % (2019) NC : ≥ 96 % (2025) [Indicateur de réalisation du PNUAD, indicateur des objectifs de développement durable]	Statistiques du Ministère de la santé	2.1. Le gouvernement et les partenaires sont en mesure de fournir des services de santé périnatale de qualité en renforçant le système de santé. 2.2. Les acteurs nationaux et infranationaux ont renforcé leur capacité à fournir des services de santé de l'enfant et des soins attentifs aux très jeunes enfants dans le cadre des soins de santé primaires. 2.3. Le gouvernement et les partenaires sont en mesure de fournir des services de nutrition multisectoriels aux jeunes enfants, aux adolescentes et aux femmes enceintes. 2.4. Les prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux peuvent fournir des services de santé sensibles au genre aux adolescents.	Ministères de la santé, de la finance, du développement économique et de la réduction de la pauvreté, de l'agriculture et des ressources en eau ; chambre nationale des soins de santé innovants ; chambre de commerce et d'industrie ; universités et instituts de recherche, ONG et médias ; services de santé locaux ; organismes des Nations Unies.	4 300	8 200	12 500
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans recensés comme présentant un risque de trouble du développement, un retard de développement ou un handicap qui bénéficient de services d'intervention précoce standard (garçons ; filles) NR : 0 % ; garçons – 0 % ; filles – 0 % (2020) NC : 30 % ; garçons – 30 % ; filles – 30 % (2025)	Rapports de l'UNICEF/de partenaires					
	Pourcentage d'enfants de 6 à 23 mois nourris avec quatre groupes d'aliments ou plus (garçons ; filles) NR : garçons – 30 % ; filles – 30 % (2020) NC : garçons – 50 % ; filles – 50 % (2025)	Niveaux de fin d'enquête					
	Disponibilité et statut de mise en œuvre du cadre politique national sur la santé et le bien-être des adolescents NR : Aucune politique en vigueur (2020) NC : Les politiques sont en vigueur et mises en œuvre (2025)	Décision gouvernementale Rapports de mise en œuvre					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
3. D'ici à 2025, davantage d'enfants, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront d'une éducation de la petite enfance inclusive et équitable, d'une éducation de base de qualité et de meilleurs acquis scolaires (contribuant ainsi aux réalisations 4 et 5 du PNUAD).	<p>Taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire, par genre</p> <p>NR : garçons – 53,6 % ; filles – 50,6 % (2020) NC : garçons – 70 % ; filles – 70 % (2025)</p> <p>[Indicateur de réalisation du PNUAD, indicateur des objectifs de développement durable]</p>	<p>Systèmes d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) préscolaire</p>	<p>3.1. Le gouvernement a renforcé sa capacité à concevoir des politiques fondées sur des données probantes et sensibles aux risques et au genre, et favorisant une approche intégrée au cycle de vie pour le développement de la petite enfance, l'apprentissage de qualité et le renforcement des compétences.</p> <p>3.2. Le gouvernement a renforcé sa capacité à concevoir et mettre en œuvre des programmes scolaires et des évaluations axés sur les compétences aux niveaux de l'éducation préscolaire et de l'éducation de base.</p> <p>3.3. Les partenaires du gouvernement ont renforcé leur capacité à concevoir et mettre en œuvre des programmes permettant de renforcer les aptitudes et les compétences des enseignants et des responsables, afin de fournir un enseignement de qualité efficient, efficace, sensible au genre et inclusif pour l'éducation de la petite enfance et l'éducation secondaire générale.</p>	<p>Ministères de l'éducation préscolaire, de l'éducation publique, Inspection générale de la qualité de l'éducation ; organismes des Nations Unies ; institutions financières internationales ; partenaires de développement ; société civile</p>	3 375	4 500	7 875
	<p>Taux de participation à des activités organisées d'apprentissage un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école, par genre</p> <p>NR : garçons – 64,3 % ; filles – 60,6 % (2020) NC : garçons – 75 % ; filles – 75 % (2025)</p> <p>[Indicateur de réalisation du PNUAD, indicateur des objectifs de développement durable]</p>	<p>SIGE préscolaire</p>					
	<p>Taux de déscolarisation des filles et des garçons en âge de fréquenter l'école primaire ou le premier cycle du secondaire</p> <p>NR : filles – 69 000 ; garçons – 42 834 (2018) NC : filles – 25 000 ; garçons – 15 000 (2025)</p>	<p>Statistiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</p>					
	<p>Acquis scolaires moyens dans les matières principales/des enfants à la fin du niveau primaire (4^e année) atteignant au moins un niveau de compétence minimum dans les matières principales</p> <p>NR : Scores de l'échelle de la théorie de réponse aux items en</p>	<p>Enquête nationale de contrôle des connaissances ; évaluation des capacités de lecture dans l'enseignement primaire, évaluation des capacités en mathématiques dans</p>					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>langues/lecture : total/garçons/filles ; zones rurales/zones urbaines : 501/493/507 ; 502/505 (2019) Scores de l'échelle de la théorie de réponse aux items en mathématiques/arithmétique : total/garçons/filles ; zones rurales/zones urbaines : 500/500/500 ; 490/504 (2019) NC : Score de l'échelle de la théorie de réponse aux items en langues/lecture : total/garçons/filles ; zones rurales/zones urbaines : 522/520/525 ; 525/525 (2025) Scores de l'échelle de la théorie de réponse aux items en mathématiques/arithmétique : total/garçons/filles ; zones rurales/zones urbaines : 525/525/525 ; 522/525 (2025)</p> <p>Proportion d'enfants en situation de handicap inscrits dans des établissements préscolaires et d'enseignement secondaire général NR : établissements préscolaires – 34,9 % ; établissements d'enseignement secondaire général – 77,8 % (2019) NC : établissements préscolaires : 50 % ; établissements d'enseignement secondaire général : 90 % (2025) [Indicateur de réalisation du PNUAD, indicateur des objectifs de développement durable]</p>	<p>l'enseignement primaire</p> <p>SIGE</p>					
4. D'ici à 2025, les enfants les plus vulnérables bénéficieront d'un système de protection de	<p>Taux d'enfants placés en structure d'accueil NR : 255/100 000 enfants (2019) NC : 200/100 000 enfants (2025)</p>	Données de la Cour suprême, du bureau du procureur général, du Ministère de l'éducation	4.1. Le gouvernement a renforcé les mesures de prévention et d'intervention multisectorielles, afin d'éviter les séparations familiales inutiles et de	Ministères du soutien aux mahallas et à la famille, de l'éducation	3 000	2 740	5 740

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO) autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
l'enfance sensible au genre et fonctionnel, qui prévient et remédiera à la séparation, la privation, la violence, l'abus, l'exploitation et la négligence (contribuant ainsi à la réalisation 1 du PNUAD).		publique, du Ministère du soutien aux <i>mahallas</i> et à la famille, de rapports de l'UNICEF	favoriser le recours à des soins familiaux/communautaires pour les garçons et les filles, plutôt que des soins en grandes institutions.	publique ; bureau du procureur général ; Cour suprême ; Conseil supérieur de la magistrature ; ONG			
	Pourcentage d'enfants âgés de 1 à 14 ans ayant été exposés à des châtiments corporels et/ou à des violences psychologiques de la part des personnes qui s'occupent d'eux au cours du dernier mois NR : Enquête par grappes à indicateurs multiples 6 (2021) NC : Réduction \geq 10 % (2025)	Enquêtes en grappes à indicateurs multiples	4.2. Le personnel des services sociaux peut mettre en œuvre un système intégré de gestion des cas et remplir des fonctions de travail social afin de prévenir et de remédier à la séparation, la violence, les abus, la négligence et l'exploitation des enfants.				
	Pourcentage de filles et de garçons en conflit avec la loi qui font l'objet d'une ordonnance de déjudiciarisation ou d'une mesure de substitution par opposition à une peine privative de liberté NR : 0 NC : 20 %	Rapports du Ministère de l'intérieur et du bureau du procureur général	4.3. Les professionnels de la justice ont renforcé la capacité d'appliquer des procédures, des mesures de déjudiciarisation et de substitution à la privation de liberté qui soient adaptées aux enfants et sensibles au genre.				
5. Amélioration de l'efficacité du programme.	Indicateurs de performance standards	Module d'évaluation des résultats de l'UNICEF	Coordination du programme; communication, plaidoyer, partenariats ; évaluation.		2 300	900	3 200
Montant total des ressources					16 375	20 340	36 715